

**M. Fabrice BRUN**  
**Député de l'Ardèche**  
Permanence de M. Fabrice BRUN  
BP 50013  
07201 AUBENAS Cedex

Alixan, le **15 JUIN 2016**

Réf : NH/SV – 18057  
Affaire suivie par : Sébastien DELARBRE

**Objet : Approvisionnement câble de fibre optique**

Monsieur le Député, *cher Fabrice*.

Vous avez attiré récemment l'attention de M. Jacques MEZARD, Ministre de la cohésion des territoires au sujet du risque de pénurie de fibre optique et de l'utilisation d'une fibre « moins haut de gamme » pour les territoires ruraux.

Un article paru dans la presse locale à ce sujet, alertant indirectement nos concitoyens sur un risque potentiel pesant sur le déploiement du réseau ADN, m'invite à vous apporter certains éléments d'information complémentaires.

Ainsi, j'ai eu l'occasion d'alerter le secrétaire d'Etat, Julien DENORMANDIE, sur le sujet de la forte tension sur les approvisionnements, dès novembre dernier, lors du colloque annuel de l'AVICCA (Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel), dont je suis Vice-présidente.

Il résulte des différents échanges que la réussite de ce grand projet d'infrastructure demande une cohésion de l'ensemble des acteurs publics et privés et qu'il convient d'appréhender les problématiques tant au niveau mondial que national.

Sur un plan mondial, la demande est forte tant en Chine, qui représente 60 % du marché, qu'aux Etats-Unis. Le marché européen est tiré par la France avec la réussite du Plan France Très Haut Débit. Dans le même temps, l'Allemagne lance son plan fibre avec un budget dédié de 25 milliards d'euros qui va mobiliser la capacité de production de câble en Europe.

Sur un plan national, le discours des acteurs de la filière câble, regroupés au sein du SYCABEL (Syndicat professionnel des fabricants de fils et de câbles électriques et de communication), se veut toutefois rassurant et refuse de parler de pénurie mais simplement d'une forte tension. Il indique que cette tension s'est accrue avec le réveil tardif d'Orange sur la zone AMII et le lancement concomitant de nombreux projets de réseaux d'initiative publique.

Dans le même temps, ces acteurs, tout comme les entreprises installatrices, alertent globalement sur l'ambition des objectifs fixés par le gouvernement, qui ne correspond pas à la capacité de production des acteurs.



Afin d'avoir une vision globale de la situation, je me suis personnellement déplacée jeudi 31 mai, à Montereau-Fault-Yonne, pour rencontrer les dirigeants de l'un des trois principaux câbliers européens de fibre optique, SILEC, filiale de Général Cable.

Les fabricants annoncent des investissements supplémentaires pour accroître leur capacité de production mais restent prudents car ils considèrent que la capacité de livraison de câble ne serait pas le seul frein au déploiement. En effet, les entreprises ne seraient pas, d'après eux, en mesure de tout installer face à la pénurie de main d'œuvre.

Sur un plan local, nous constatons également auprès de nos groupements titulaires que leur stratégie d'achat, leur anticipation et leur organisation en mode projet conduisent également à une situation de tension qui leur est propre.

Dans ce cadre il m'a été confirmé que le recours à une typologie de fibre différente, perçue comme moins performante, n'est pas envisagé en France, et nous n'en prévoyons pas de toute évidence son utilisation.

Toutefois, il convient de rappeler que 97 % des déploiements dans le monde utilisent cette fibre (G652D) et que la perception de sa moindre qualité est toute relative. Seule la France et une partie de l'Europe ont fait le choix d'une typologie différente (G657A2), solution qui pourrait être considérée par ailleurs comme plus protectionniste des intérêts des fabricants locaux.

Je vous remercie de votre intervention à nos côtés pour faire que ce grand projet profite pleinement au territoire.

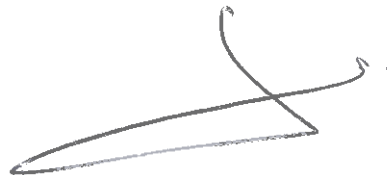
Vous pouvez compter sur moi pour garantir que ce nouveau service public reposera sur un réseau pérenne et robuste pour le plus grand nombre des Ardéchois et des Drômois.

Je reste à votre disposition pour vous rencontrer et vous apporter toute précision sur ces sujets particulièrement importants pour le bon déploiement de notre projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes salutations distinguées.

*Amicalement*

La Présidente du Syndicat ADN,



Nathalie HELMER

